

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62
contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1112 S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°125

1 euro

Août 2011

Déposé le 29/08/11.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand



**Le bureau départemental
du SNUDI-FO 13
espère que vous avez passé
de bons congés
et vous souhaite
une bonne rentrée !**

Au sommaire :

Carte scolaire (Page 2)

Mouvement (Page 2)

Désorganisation des écoles (Page 3)

Elections professionnelles (Page 3)

Syndicalisation (Page 4)

**Plus d'infos ?
c'est sur le site ...
www.snudifo13.org**



Le gouvernement, au prétexte de crise, d'agences de notation et de réduction de déficits, prévoit une nouvelle fournée de mesures d'austérité contre les salariés en cette rentrée. Pour nous, salariés fonctionnaires enseignants, comme pour tous les salariés, nous n'avons déjà que trop fait les frais de cette austérité ! S'organiser pour combattre ces mesures et leurs conséquences est encore plus indispensable. **Rejoignez le SNUDI-FO 13, syndicat indépendant et confédéré !**

Carte scolaire

C'est une rentrée des plus difficiles qui s'annonce, avec pour le premier degré, après les 50 postes fermés l'an passé, 63 classes fermées pour 26 ouvertures, malgré le millier d'élèves supplémentaires prévus. Rentrée difficile aussi du fait de la stagnation des postes de remplaçants malgré les cas fréquents de non-remplacements l'an passé. Rentrée difficile aussi, de par la nouvelle attaque contre les réseaux d'aide aux élèves en difficulté avec la suppression de 46 postes « vacants » de postes E et G situés dans les quartiers les plus difficiles et aucun départ en stage E et G à la rentrée.

Le SNUDI-FO 13 s'est largement mobilisé contre cette carte scolaire : défense de tous les dossiers confiés par les écoles, appel à la grève et rassemblement le 7 avril lors du CTPD, proposition d'un vœu adopté par tous les représentants syndicaux pour la restitution des postes, nouvelle grève en mai, proposition aux autres syndicats de la grève pour un rassemblement national au ministère, intervention en CDEN le 26 mai, ... Chacun pourra retrouver sur notre site l'ensemble des interventions Force Ouvrière et l'arrêté de l'IA des mesures de carte scolaire en date du 1^{er} juin.

Les personnels mesurent toutes les conséquences concrètes de ces mesures pour leurs conditions de travail et pour leurs élèves. En cette rentrée, le SNUDI-FO 13 sera avec eux dans la bataille pour les revendications de carte scolaire et ses délégués poursuivront opiniâtement ses interventions.

Pour tout problème de carte scolaire, contactez le syndicat !

Mouvement

Le mouvement à Titre Provisoire (phase informatisée et phase manuelle) a vu les droits des personnels mis à mal et entraîné de multiples interventions du SNUDI-FO 13.

La carte scolaire ayant été retardée pour cause d'élections politiques (contre l'avis de FO), c'est tout le mouvement qui a été décalé, entraînant des délais trop courts de saisie des vœux et les collègues nommés à titre provisoire le dernier jour de classe n'ont pu que rarement prendre contact avec leurs futures écoles.

De nombreuses erreurs et des oublis concernant les postes, ont été source d'injustice.

L'administration a décidé en cours de mouvement de réserver des postes aux PES1, a repris 15 postes attribués à des T1 pour y affecter les PES1 et renommé les 15 T1 !

Il n'est pas acceptable que les collègues soient ainsi nommés et dénommés au fil de la prise en compte par l'administration des directives ministérielles. C'est la conséquence de la mise en place de la "masterisation des concours", c'est-à-dire la liquidation de la formation initiale par la mise en place de la "formation du tas", le

"compagnonnage" au détriment des collègues et de l'enseignement.

Par ailleurs, à force de réserver des postes, de profiler des postes, le nombre de postes pour les collègues participant normalement au mouvement se réduit comme peau de chagrin. Le ministère vise en fait à nommer où il veut les collègues, en "fonction des besoins". C'est ainsi des postes guettés par des collègues pour le mouvement TP n'apparaissent pas sur la liste des postes vacants, le poste visé pouvant avoir été oublié ou être pourvu par soit par un PES1, soit par un T1 déplacé de son poste initial.

Les délégués FO se sont élevés contre les conditions de ce mouvement, demandant un correctif/additif à la liste et une prolongation de la durée de saisie, refusés par l'IA. Ils ont renseigné les collègues qui leur ont confié leur dossier, les ont conseillé dans leur démarches, ils sont intervenus pour faire rectifier les erreurs ... Permanences au syndicat, échanges téléphoniques, rendez-vous, échange de mails, ... jusqu'à la fin du mois de juillet !

Ce travail des délégués pour le mouvement se poursuit fin août et début septembre pour la fin des affectations. N'hésitez pas à nous contacter !

Désorganisation des écoles

La fédération FO de l'enseignement reçue par le Cabinet du ministre le 14 juin a demandé le **retrait de la circulaire n° 2011-073 du 31-3-2011 sur le dispositif d'accueil d'accompagnement et de formation des stagiaires 2011**. Ce dispositif aggrave encore les conditions de travail des professeurs stagiaires, contraint l'organisation des écoles, perturbe la préparation de la rentrée.

Ce texte entraîne **des dispositions qui soulèvent un émoi légitime dans écoles concernées par l'arrivée d'un jeune collègue stagiaire à la rentrée**. Elles ont en effet été destinataires d'un **mail signé de M. YAÏCHE, IA adjoint chargé du 1^{er} degré**, qui a imposé aux collègues de modifier leur attribution ou répartition de classes à une semaine de la sortie, pour répondre aux instructions suivantes : le PES1 ne doit pas être en charge de PS de maternelle, de CP ou CM2 en élémentaire, de classe difficile, à double niveau ou spécialisée. Il demande de reconsidérer l'attribution des classes déjà faite si nécessaire et si deux personnes doivent travailler à mi-temps l'an prochain qu'elles exercent sur la même classe, pour permettre au PES1 d'exercer sur une classe entière."

Après les « recommandations » pour les jeunes collègues T1, de nouvelles exigences donc pour les PES1...

Comment mieux opposer les collègues les uns aux autres ? Comment mieux perturber plus encore les écoles en cette fin d'année qui a éprouvé tous les enseignants ?

Lors de la réunion du Conseil de formation du 21 juin, le SNUDI-FO a soulevé la question des postes à réserver pour les PES1 (l'an dernier ils étaient « versés » à la Brigade Remplacement) et la désorganisation imposée par les exigences de classes à leur confier, d'autant plus que les répartitions de classes sont déjà faites, à la veille des congés d'été !

Précisons par ailleurs que le texte ministériel indique : *"Les fonctionnaires stagiaires seront affectés, dans toute la mesure du possible, sur des postes complets devant élèves correspondant à l'ORS du corps auquel ils appartiennent. Dans le premier degré, les écoles les plus difficiles et les postes spécialisés seront évités de même que l'attribution des classes les plus délicates (cours préparatoire par exemple)."*

Une fois de plus, l'administration de notre département interprète le texte ministériel en augmentant ses exigences ! Les collègues PES1 sont, de toutes façons, dans une situation difficile en étant placés ainsi directement sur le terrain et ce ne sont pas les bouleversements d'organisation de dernière minute qui vont changer cette situation. Seule l'abrogation de la "mastérisation des concours" et le retour à une formation initiale pourrait protéger les stagiaires et les élèves !

Elections professionnelles

En octobre 2011, 3 millions de fonctionnaires vont voter pour élire pour 4 ans leurs représentants aux nouveaux « **Comités techniques** ». Nous voterons également dans l'Education Nationale pour élire nos représentants aux **Commissions Administratives Paritaires (CAPD et CAPN)**.

Des élections différentes des élections habituelles, modifiées par les lois sur le dialogue social d'août 2008 et du 7 juillet 2010.

A l'issue de ce vote, le gouvernement décrètera qui est « représentatif » et qui ne l'est plus !

Il décidera qui a le droit de négocier et qui n'en a plus le droit ! Un enjeu de taille !

C'est grâce à votre vote que FO restera une organisation représentative le 20 octobre !

Un vote FO indispensable pour tous les salariés pour continuer à revendiquer et à négocier.

C'est une question de droits, de démocratie et de liberté !

*Voter, c'est choisir
qui vous représentera
face au ministre,
au Recteur, à l'IA...*

Attention : vote électronique !

**4 votes seront à émettre par voie électronique,
via n'importe quel ordinateur,
entre le 13 et le 20 octobre.**

(Dans les écoles de 8 classes et plus, un poste informatique devrait être affecté au vote.)

Un bulletin spécial "élections" sera édité courant septembre, ainsi que nos informations par mail :

- pour expliquer toutes les données "techniques" nécessaires au vote
- pour développer l'activité des délégués FO et les raisons du nécessaire vote FO.

Octobre 2011 : Je vote FO, je fais voter FO !

Se syndiquer, le premier des droits qui permet de faire respecter tous les autres!

En cette rentrée scolaire, nous vous invitons à renforcer le syndicalisme libre et indépendant Force Ouvrière.

Nous avons des droits, des garanties, un statut.

Au SNUDI-FO, nous sommes intransigeants dans la défense des intérêts individuels parce que nous le sommes dans la défense des droits collectifs.

Plus que jamais, l'action revendicative syndicale et indépendante est indispensable !

Vous avez besoin du syndicat ; le syndicat a besoin de vous : Adhérez !

■ **Ceux qui n'ont pas renouvelé leur carte 2011 sont invités à le faire, il est encore temps !**

■ **Et dès cette rentrée, la campagne d'adhésion 2012 est ouverte pour les anciens et nouveaux adhérents !**
(tarifs identiques, préciser simplement carte 2012 sur votre bulletin d'adhésion)

SNUDI-FO 13 Carte 2011 Bulletin d'adhésion (66% déductibles des impôts) sous réserve des actuelles dispositions fiscales

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles			125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité

PE Stagiaire : 75 €

Retraité : 75 €

EVS-AVS : 40 €

■ **Majorations** : AIS, IMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl. : 6 € Dir 5-9 cl. : 10 € Dir 10 cl. et+ : 13 €

Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail :.....

Fonction, Ecole :.....

..... à : TD / TP Echelon:.....PE /Instit

déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2011 vous sera adressée début 2012.